**Chers Collègues et Amis,**

Comme vous le savez, la situation sanitaire liée au COVID 19 est toujours compliquée, les structures hospitalières et leur personnel sont impactés de façon importante, y compris l’activité de thérapie cellulaire.

En accord avec la version 14 des recommandations de l’EBMT du 12 janvier 2021 https://www.ebmt.org/covid-19-and-bmt, les recommandations SECPROCH et COREB https://www.coreb.infectiologie.com, nous vous rappelons les éléments suivants :

DONNEURS

* Il est fréquent d’avoir des cas-contact, voire une recherche positive au SARS-COV-2, chez des donneurs, ce qui peut bouleverser votre programme de greffe.
* La gestion des donneurs non apparentés de cellules souches hématopoïétiques relève de chaque registre et peut varier d'un registre à l'autre, en fonction des recommandations nationales en vigueur.
* Si un donneur apparenté de cellules souches hématopoïétiques est positif au SARS-COV-2, il doit être exclu du don pendant au moins 14 jours et jusqu’à disparition des symptômes. En cas de greffe urgente et si le donneur est asymptomatique, un don peut être organisé si les structures locales permettent de réaliser ce don dans ces conditions.
* Si un donneur apparenté de cellules souches hématopoïétiques est cas-contact avec une personne positive au SARS-COV-2, il est préférable de décaler la greffe de 14 jours en vérifiant la PCR avant le don.

BLOCS OPERATOIRES

* L’accessibilité au bloc opératoire doit être vérifiée lors de toute décision de greffe de moelle osseuse, y compris pour les donneurs non apparentés auprès de l’équipe de coordination du Registre France Greffe de Moelle

CRYOPRESERVATION DES GREFFONS

* Dans ce contexte, la congélation des greffons est d’actualité mais doit être discutée au cas par cas, en fonction de l’évolution locale de l’épidémie et de la provenance du donneur. La responsabilité relève du centre greffeur, les registres quant à eux acceptent, voire recommandent, la congélation. La congélation d’un greffon de moelle osseuse reste discutable en raison du moindre nombre de cellules et du risque de greffon pauvre.

GREFFON DE SECOURS

* Dans les cas où le virus circule de façon intensive, en l’absence de congélation du greffon, il est également recommandé de s’assurer de la disponibilité d’un potentiel greffon de secours, avec une organisation déjà planifiée (exemple : donneur de secours phéno-identique déjà recruté ou USP réservée)

TRANSPORT DES GREFFONS

* Pour l’instant, le transport des greffons internationaux reste possible. Dans certains cas où le transport du greffon est estimé à plus de 48 heures, une cryopréservation sur le site du prélèvement du donneur peut être envisagée (Australie, Asie, Afrique du Sud…). Ceci doit être discuté, au cas par cas, avec la coordination du Registre France Greffe de Moelle, dès le recrutement d’un tel donneur.

ACTIVITES DE THERAPIE CELLULAIRE

* Dans le cas où la réorganisation des structures hospitalières rend l’accessibilité au service de réanimation difficile, cela est à prendre en considération pour les activités de thérapie cellulaire, qu’il s’agisse de la transplantation de cellules souches hématopoïétiques ou des réinjections de cellules CAR-T.
* Pour un patient candidat à une thérapie cellulaire qui serait positif au SARS-COV-2, avec ou sans symptômes, sa thérapie cellulaire doit être décalée jusqu’à disparition des symptômes et si possible jusqu’à négativation de la PCR SARS-COV-2. Dans des situations de traitement urgent par cellules CAR-T, un patient PCR positive asymptomatique peut recevoir son traitement.
* Si le patient en attente de thérapie cellulaire est cas-contact COVID-19, un délai de 14 jours à dater du dernier contact doit être respecté avant de réaliser la thérapie cellulaire et un test RT-PCR doit être pratiqué avant le traitement.
* La vaccination est recommandée pour les patients à plus de 3 mois de leur thérapie cellulaire (voir recommandations de la SFGM-TC <https://www.sfgm-tc.com/la-societe-francophone-de-greffe-de-moelle-et-de-therapie-cellulaire/actualites/3257-recommandations-sur-la-vaccination>)

Le traitement des patients atteints de COVID-19 suit les recommandations nationales d’infectiologie et notamment celles de la Coordination nationale Opérationnelle du Risque Epidémique et Biologique (COREB).

Pour compléter votre information  [https://share.wmda.info/pages](http://antiphishing.aphp.fr/2/bWFyaWUucm9iaW5AYXBocC5mcnxWUkMxMzcwMzI5/share.wmda.info/pages/viewpage.action%3FpageId%3D363696499)

En espérant que ces quelques lignes vous trouveront en excellente santé, recevez nos sentiments les plus amicaux.

**Marie Robin Evelyne Marry**

Présidente de la SFGM-TC Directrice

Au nom du CA de la SFGM-TC Direction Prélèvement et Greffe de CSH

Agence de la biomédecine